

institut Mallet

Pour l'avancement
de la culture philanthropique

MÉMOIRE

Présenté dans le cadre de la consultation publique
sur le renouvellement de la Politique québécoise
de la jeunesse du gouvernement du Québec



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	4
1. MISE EN CONTEXTE	6
2. PRÉSENTATION DE L'INSTITUT MALLET	7
1.1 La mission de l'Institut Mallet	7
1.2 La jeunesse : au cœur de nos préoccupations	7
1.3 Les actions réalisées	8
3. LA CULTURE PHILANTHROPIQUE AU CŒUR D'UNE POLITIQUE JEUNESSE	9
4. RECOMMANDATIONS DE L'INSTITUT MALLET	10
4.1. Principes généraux et orientations de la Politique québécoise de la jeunesse	10
L'engagement : une place centrale dans la future politique	10
La vision de la jeunesse et l'âge ciblé par la Politique québécoise de la jeunesse	10
4.2. Pistes d'actions et moyens recommandés pour la Politique québécoise de la jeunesse	10
4.2.1. Actions ciblant les jeunes	10
4.2.2. Actions ciblant les organisations	13
4.3. Évaluation de la Politique québécoise de la jeunesse	15
RÉFÉRENCES	16

SOMMAIRE

- L'Institut Mallet a pour mission de contribuer à l'avancement de la pensée et de la culture philanthropiques, et il est particulièrement interpellé par l'Axe 4 du document de consultation Ensemble pour les générations futures : Politique québécoise de la jeunesse, soit celui de la promotion d'une citoyenneté active et plurielle.
- L'Institut Mallet considère que la culture philanthropique doit être un élément transversal et structurant de la Politique québécoise de la jeunesse. En effet, l'action philanthropique, ses déterminants et ses effets ont une influence positive sur la santé et les habitudes de vie (axe 1) ainsi que sur le cheminement scolaire (axe 2) et professionnel (axe 3) des jeunes.
- La jeunesse est bien plus qu'un simple passage de l'enfance à l'âge adulte; c'est une période caractérisée par la créativité, la curiosité, la découverte et l'action. Les gestes des jeunes ont plein effet et portent sens, bien au-delà de l'apprentissage qui en découle. C'est une période clé pour le développement de l'empathie et pour leur donner envie de s'engager et d'influencer leurs milieux à plus long terme.
- Les jeunes sont loin de représenter un groupe homogène; les besoins et les attentes des jeunes de 15 à 29 ans sont très diversifiés, et ce groupe s'étend même sur plus d'une génération.
- Traditionnellement, les institutions (famille, État, école, travail) assuraient la cohésion sociale et l'intégration des jeunes dans la société. Aujourd'hui, c'est l'engagement et la participation active dans une variété d'organisations (organismes à but non lucratif [OBNL], fondations, entreprises, syndicats, etc.) et de projets qui permettent aux jeunes de s'intégrer et de contribuer à la société à laquelle ils aspirent.
- Afin de renforcer la culture philanthropique au Québec, il importe de transmettre aux jeunes des valeurs — la solidarité, le partage et l'engagement — qui favorisent l'adoption de comportements et d'attitudes altruistes dans les milieux où ils évoluent (famille, école, travail, communauté).

LES RECOMMANDATIONS DE L'INSTITUT MALLET

Principes généraux et orientations de la Politique québécoise de la jeunesse

1. Rendre l'objectif de favoriser l'engagement des jeunes plus explicite dans les orientations de la Politique québécoise de la jeunesse.
2. En plus de s'intéresser aux 15-29 ans, apporter une attention particulière aux jeunes dès le début du secondaire afin d'encourager un engagement durable.

Pistes d'action et moyens recommandés

Actions ciblant les jeunes

3. Offrir des occasions d'expérimentation concrètes dans le but de soutenir l'engagement chez les jeunes et ainsi favoriser le développement d'une culture philanthropique.
4. Faire vivre à tous les élèves québécois de 3e ou de 4e secondaire une expérience d'engagement encadrée pendant leur année scolaire normale. Cette expérience pourrait se réaliser par la mise en place d'un projet individuel ou collectif de nature philanthropique ou encore en effectuant du bénévolat dans un organisme déjà établi dans la communauté.
5. Informer les jeunes de la multiplicité des lieux et des formes d'engagement dans les différents secteurs (établissements scolaires, OBNL, coopératives, fondations, etc.).
6. Sensibiliser les jeunes aux bénéfices de l'engagement.
7. Soutenir les jeunes qui souhaitent acquérir une formation de base pour siéger au sein de conseils d'administration ou de diverses instances ayant le mandat de planifier et d'orienter les actions des organismes, notamment en offrant des formations en ligne gratuites.

Actions ciblant les organisations

8. Sensibiliser les organisations à l'importance de recruter et d'intégrer de jeunes bénévoles dans leurs instances, ainsi que les outiller pour mieux le faire.
9. Encourager les établissements d'enseignement collégiaux et universitaires à mettre en place et à promouvoir un programme de reconnaissance par l'allocation de crédits découlant de l'engagement des jeunes dans leurs milieux.
10. Mettre en place des moyens efficaces de reconnaissance de l'engagement des jeunes, notamment par la création d'un prix visant à reconnaître de jeunes philanthropes.
11. Documenter de manière formelle les effets de ces mécanismes de reconnaissance.

Évaluation de la Politique québécoise de la jeunesse

12. Évaluer les effets des mesures mises en place pour favoriser l'engagement des jeunes, en collaboration avec les acteurs concernés et le milieu de la recherche.
13. Rendre publique l'évaluation des effets pour favoriser le partage des savoirs sur l'engagement et la culture philanthropiques et pour s'inscrire dans un processus d'amélioration continue.

1. MISE EN CONTEXTE¹

Si les communautés religieuses ont joué un rôle central dans la société québécoise pendant de nombreuses années, ce sont les institutions modernes et démocratiques qui ont pris le relais à partir du milieu du XX^e siècle. De 1945 à 1975, le développement économique et le développement social étaient associés et encadrés par des institutions fortes et respectées. La famille, l'État², l'école et l'entreprise assuraient la cohésion sociale et l'intégration des jeunes dans la société. Ces institutions assuraient le développement d'une culture commune aux valeurs partagées.

Depuis le milieu des années 1970, la société a entamé une nouvelle phase de transformation : les modèles familiaux se diversifient, l'État se redéfinit et ses actions se diversifient, les grandes entreprises, entre autres, se délocalisent et le Québec s'enrichit de l'apport de communautés culturelles variées. Force est de constater que les institutions traditionnelles — allant de soi — sont remises en question.

Ce changement de paradigme entraîne certes de nombreux défis, mais offre également des occasions de renouvellement. L'Institut Mallet, fruit d'une innovation émergeant d'une institution traditionnelle — les Sœurs de la Charité de Québec — s'inscrit au cœur de cette mouvance.

Les institutions traditionnelles ont encore leur raison d'être, mais cohabitent aujourd'hui au sein d'un véritable écosystème philanthropique : organismes à but non lucratif, fondations, citoyens, entreprises sociales, syndicats et municipalités innovent et multiplient les interventions dans tous les secteurs. Leurs rôles évoluent, leurs formes aussi.

L'évolution rapide de la société a également une influence directe sur les jeunes d'aujourd'hui qui doivent se définir eux-mêmes en fonction de repères en transformation. Chacun devient, en quelque sorte, entrepreneur de lui-même. Les jeunes souhaitent s'accomplir en étant maîtres de leurs choix et en conduisant leurs propres projets. Pour y parvenir, ils doivent toutefois avoir des ressources et pouvoir compter sur les appuis nécessaires qui ne sont pas donnés équitablement à tous. Si les institutions traditionnelles — dont l'État et l'école — jouent encore un rôle central dans la vie des jeunes et favorisent leur participation, d'autres préfèrent s'engager dans des structures plus flexibles.

Les 60 000 organismes à but non lucratif et les 2 000 fondations répartis sur le territoire québécois offrent de nombreuses occasions aux jeunes de s'engager dans des projets qui les interpellent. Plusieurs organisations offrent des services aux jeunes, tandis que d'autres favorisent leur engagement bénévole et leur participation citoyenne. Si les jeunes ont plus que jamais besoin des organisations philanthropiques pour s'engager, la philanthropie a également besoin des jeunes pour son développement et sa relève.

Devant les changements qui touchent la société en général et les jeunes en particulier se pose la question suivante : « Comment tenir ensemble ? » Selon le sociologue Dubet, l'engagement et la participation active dans la société figurent parmi les clés de la cohésion sociale. La société doit permettre à la jeunesse de construire son expérience sociale et de la maîtriser. Comme nous le rappelle Dubet, la cohésion sociale ne vient pas d'en haut, mais d'en bas. C'est en ayant l'occasion de s'engager dans une variété de projets qui contribuent à l'intérêt général que les jeunes parviennent à construire leur identité et à s'intégrer dans la société.

¹ La mise en contexte est inspirée des travaux des sociologues François Dubet et Robert Castel et du politologue Robert D. Putman. Les références sont disponibles en annexe.

² Dans ce mémoire, « État » renvoie à l'appareil étatique dans son ensemble : législatif (assemblée nationale), exécutif (gouvernement et fonctionnaires administratifs) et judiciaire (tribunaux), tandis que « gouvernement » fait référence au conseil des ministres, y compris le premier ministre (soit la tête de la branche exécutive).

2. PRÉSENTATION DE L'INSTITUT MALLET

1.1 La mission de l'Institut Mallet

L'Institut Mallet a pour mission de contribuer à l'avancement de la pensée et de la culture philanthropiques.

La culture philanthropique fait référence à un ensemble de comportements, d'attitudes et de moyens permettant de caractériser et d'améliorer la qualité de la vie de l'ensemble de la société par l'engagement social, le don financier et l'innovation sociale. Il s'agit de donner de l'argent, des biens, du temps ou de l'expertise dans l'intérêt général de la société.

1.2 La jeunesse : au cœur de nos préoccupations

Depuis sa fondation, l'Institut Mallet a fait de la promotion de la culture philanthropique chez les jeunes l'une de ses priorités. Afin de renforcer cette culture au Québec et dans la population en général, il importe de transmettre aux jeunes des valeurs — la solidarité, le partage et l'engagement — qui favorisent l'adoption de comportements et d'attitudes philanthropiques dans les milieux où ils évoluent (famille, école, travail, communauté).

L'Institut Mallet s'intéresse plus particulièrement au quatrième axe de la Politique québécoise de la jeunesse envisagée, soit celui de la promotion d'une citoyenneté active et plurielle. Même si les recommandations contenues dans ce mémoire concernent particulièrement le quatrième axe, l'Institut Mallet **perçoit la culture philanthropique comme la toile de fond sur laquelle reposent les autres orientations** de la Politique québécoise de la jeunesse. En effet, tel que nous le présenterons dans la section subséquente, l'action philanthropique a une influence positive sur la santé et les habitudes de vie (axe 1) ainsi que sur le cheminement scolaire (axe 2) et professionnel (axe 3) des jeunes.

Par ailleurs, le document de consultation du gouvernement peut parfois donner l'impression que les perspectives sont plutôt sombres pour ceux qui seront jeunes au cours des 15 prochaines années, notamment en raison du contexte démographique. Selon ce document, une « contribution » est souhaitée de leur part, notamment au chapitre de l'emploi. La Politique semble poursuivre l'objectif qu'un maximum de jeunes participent à cet effort attendu par la société. Pour s'assurer que tous arriveront à répondre à ces attentes, on avance qu'on doit les aider à traverser les changements qu'ils connaîtront.

Tout d'abord, s'il est vrai que la jeunesse est une période charnière sur de nombreux plans, les jeunes sont loin d'être un groupe homogène, et il serait réducteur de présenter la jeunesse uniquement comme une phase de transition. Gauthier et Singly le soulignent bien :

La tentation est forte d'attribuer ces « problèmes », ces attitudes et ces comportements à toute la jeunesse, comme si cette dernière était homogène, et de voir la jeunesse comme une charge pour les sociétés qui tablent sur la prévention et qui oublient qu'elle est dynamisme pour un avenir ouvert [...] ³.

Les jeunes de 15 à 29 ans terminent leurs études, voyagent, intègrent le marché du travail et plusieurs fondent une famille. Cette étape de la vie est bien plus qu'un simple passage de l'enfance à l'âge adulte; c'est une période caractérisée par la créativité, la curiosité, la découverte et l'action, qui permet aux individus de vivre des expériences variées, de forger leur personnalité et d'effectuer des choix qui influenceront leur parcours de vie. C'est une période clé pour le développement de l'empathie chez les jeunes et pour leur donner envie de s'engager et d'influencer leurs milieux à plus long terme.

³ M. GAUTHIER et F. de SINGLY (dir.) (2000), *Voir les jeunes autrement*.

Ensuite, bien que l'emploi soit important en tant que lieu de contribution des jeunes à la société, il n'est pas le seul. **Comment les jeunes conçoivent-ils eux-mêmes leur contribution ou leur participation à la société ?** Comment faire une place à leurs aspirations dans le document qui sera la trame de fond de l'action gouvernementale en matière de jeunesse ? Dans tous les cas, **on attend d'une politique jeunesse qu'elle soit inspirante** et donne envie aux jeunes d'être non seulement des participants, mais des **décideurs à la base d'un projet de société porteur**. Pour y arriver, il faut aborder de front la question des valeurs. Il ne faut surtout pas se restreindre à l'idée de réussite individuelle, mais plutôt revenir vers le collectif.

En ce sens, la culture philanthropique est structurante et a le potentiel d'influencer positivement les nombreux choix que les jeunes doivent effectuer. **Une culture de solidarité est favorable à la cohésion sociale et au maintien de structures sociales équitables**. Toutefois, pour qu'émerge une telle culture, les jeunes doivent avoir la possibilité de s'engager dans des projets qui contribuent à bâtir le modèle de société auquel ils aspirent.

1.3 Les actions réalisées

Les trois principales réalisations de l'Institut Mallet en ce qui a trait aux jeunes sont les suivantes :

- ***L'implication sociale des jeunes au Québec. Une recension des écrits***⁴
Publication de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique
- ***Renforcer la culture philanthropique chez les jeunes : portraits des initiatives et des programmes***⁵
Publication de l'Institut Mallet
- ***Forum « Jeunes et engagés : pratiques innovantes et cultures d'engagement »***⁶
Forum Solidarité et Engagement de l'automne 2014, organisé par l'Institut Mallet

⁴ Mondor, M., Boily, C. et Comeau, Y. (2014). *L'implication sociale des jeunes au Québec. Une recension des écrits. Cahier TA1401 de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique.*

⁵ Institut Mallet (2014), *Renforcer la culture philanthropique chez les jeunes : portraits des initiatives et des programmes.*

⁶ Les capsules vidéo découlant de l'événement sont accessibles en ligne : www.institutmallet.org/forum_automne2014/, page consultée le 25 septembre 2015.

3. LA CULTURE PHILANTHROPIQUE AU CŒUR D'UNE POLITIQUE JEUNESSE⁷

La future Politique québécoise de la jeunesse, prévue pour la fin de l'année 2015, aura comme objectif premier de soutenir les jeunes « dans leurs multiples transitions vers l'autonomie professionnelle, personnelle, familiale et citoyenne ». À cette fin, elle privilégiera quatre axes d'intervention :

- l'acquisition de saines habitudes de vie;
- le soutien à la persévérance aux études;
- l'employabilité des jeunes, l'esprit d'entreprise et la conciliation travail-famille;
- le développement d'une citoyenneté active et plurielle.

Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'éléments utiles au développement personnel et professionnel des citoyens. Il paraît peut-être moins évident que le dernier axe — le développement d'une citoyenneté active et plurielle — constitue probablement **le plus intégrateur**. Pour qui œuvre à l'enrichissement d'une culture philanthropique, cette observation n'est pas anodine : elle place bien au cœur d'une politique jeunesse idéale la promotion d'une citoyenneté ouverte à la différence, à la reconnaissance des besoins d'autrui, à l'empathie et à l'action philanthropique plus généralement.

Nombre de recherches soutiennent cet énoncé.

En second lieu, on observe que les barrières à l'action philanthropique sont principalement culturelles et non naturelles. C'est bien à tort, ainsi, que l'on soutiendrait que l'esprit du don chez l'humain (don de soi, de son attention, de son temps, de son expertise, de ses ressources) se buterait irrémédiablement à des prédispositions naturelles prédominantes, telles que l'égoïsme. Sur le plan pratique, et dans le développement d'une politique, il s'agirait donc, d'une part, de lutter contre les effets indésirables de l'« asocialisation » et du désintéressement d'autrui et, d'autre part, de renforcer culturellement les prédispositions naturelles des humains à compatir avec autrui et à s'engager dans des actions communes.

Enfin, rappelons à la lumière de ce qui précède que nous tenons la philanthropie et son ressort pour les meilleurs guides, au quotidien, de l'action humaine, mais aussi, prospectivement, dans l'élaboration et la transformation de nos institutions, pour penser notre avenir collectif. C'est en ce sens que la philanthropie doit occuper une place plus affirmée et centrale dans la future politique jeunesse.

⁷ Cette section est tirée du Carnet de la Chaire no 101, publié sur le site Web de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique : www.culturephilanthropique.ulaval.ca/cahiers-carnets/carnets-de-la-chaire

4. RECOMMANDATIONS DE L'INSTITUT MALLET

4.1. Principes généraux et orientations de la politique québécoise de la jeunesse

L'engagement : une place centrale dans la future Politique

La précédente Politique québécoise de la jeunesse mettait au cœur de ses objectifs la participation citoyenne des jeunes⁸, un choix qui reconnaissait son aspect transversal et structurant. Comme **l'engagement et la participation active dans la société figurent parmi les facteurs favorables à la cohésion sociale**, il est également primordial de placer ces éléments au **centre de la future Politique québécoise de la jeunesse**.

Recommandation

1. Rendre l'objectif de favoriser l'engagement des jeunes plus explicite dans les orientations de la future Politique québécoise de la jeunesse.

La vision de la jeunesse et l'âge ciblé par la Politique québécoise de la jeunesse

Dans sa réflexion globale sur la future politique, l'Institut Mallet s'interroge sur l'âge des jeunes ciblés par la Politique, soit les 15-29 ans. Le choix d'une tranche d'âge pour une politique jeunesse est nécessairement arbitraire, puisque la définition de jeunesse peut changer selon les époques ou le sujet auquel on s'intéresse. Dans le cas de l'Institut, ce questionnement sur l'âge vient notamment du fait que les deux éléments principaux menant à la philanthropie sont l'héritage reçu (milieu familial ou social) ou un élément déclencheur. En effet, les personnes ayant **vécu des expériences d'engagement bénévole dès le primaire et le secondaire sont plus susceptibles de s'engager** après la fin de leurs études que les jeunes qui n'ont pas eu cette chance¹⁰.

Par conséquent, afin de développer une culture philanthropique forte dans l'ensemble de la société, il nous apparaît nécessaire que l'implication sociale s'expérimente tôt dans la vie et l'Institut Mallet croit qu'il est primordial que la Politique québécoise de la jeunesse **appuie l'implication des jeunes avant l'âge de 15 ans**.

Recommandation

2. En plus de s'intéresser aux jeunes âgés de 15 à 29 ans, apporter une attention particulière aux jeunes dès le début du secondaire afin d'encourager un engagement durable.

4.2. Pistes d'actions et moyens recommandés pour la Politique québécoise de la jeunesse

4.2.1. Actions ciblant les jeunes

Des projets d'engagement concret

Pour contribuer à l'avancement de la culture philanthropique, il est nécessaire d'induire certains changements de comportements chez les individus. Nous souhaitons **que le geste de donner — argent, temps, biens, expertise — devienne naturel** et qu'un plus grand nombre de citoyens s'engagent dans les causes qui leur tiennent à cœur, tout en étant sensibilisés à de nouvelles causes.

⁸ L'objectif de la politique jeunesse précédente était de « favoriser une citoyenneté active de tous les jeunes du Québec ».

⁹ Madeleine Gauthier souligne que la définition de jeunesse évolue en fonction des représentations sociales d'une époque à l'autre, mais peut aussi varier selon le sujet traité : migration, intégration en emploi, etc. (Gauthier [2000], *L'âge des jeunes : un fait social instable*.)

¹⁰ VEZINA et CROMPTON (2012), *Le bénévolat au Canada*. Statistiques Canada [http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012001/article/11638-fra.pdf] (Consulté le 8 septembre 2015).

Comment provoquer ce changement de culture ? Les individus qui s'engagent tout au long de leur vie sont généralement ceux ayant vécu des **expériences d'implication positives** dans leur jeunesse, par l'entremise de leur famille, de leur école ou de leur communauté¹¹. **La meilleure sensibilisation apparaît donc être l'expérimentation.**

Or, tous les jeunes n'évoluent pas dans les mêmes contextes familiaux, sociaux et culturels et, par conséquent, **n'ont pas les mêmes ressources pour participer activement à la société**. Il ne faut pas présumer que les jeunes du secondaire n'ont aucune expérience d'engagement; plusieurs d'entre eux ont déjà l'habitude de contribuer à l'amélioration de leur communauté par différents projets. Selon la dernière Enquête sur le don, le bénévolat et la participation, le taux de bénévolat est de 40 % chez les jeunes Québécois de 15 à 24 ans¹². Toutefois, **nombre d'entre eux n'auront jamais cette possibilité si l'on ne la crée pas**. Vu les bénéfices de cette participation pour les jeunes et la collectivité, il importe de démocratiser au maximum l'accès à une expérience d'engagement afin de sensibiliser tous les jeunes.

Quelques exemples de projets concrets d'engagement

Plusieurs projets offrent des occasions d'expérimenter l'engagement : pensons aux coopératives jeunesse de services, aux maisons des jeunes, à certains comités d'action citoyenne ou aux projets de coopération internationale.

Soutenir les initiatives mises en place ainsi qu'aider la création de nouvelles initiatives semble être une voie porteuse.

Recommandation

3. Offrir des occasions d'expérimentation concrètes, dans le but de soutenir l'engagement chez les jeunes et ainsi favoriser le développement d'une culture philanthropique.

Une expérimentation à offrir à tous les jeunes dans leur parcours scolaire

Le document de consultation sur la Politique québécoise de la jeunesse considère l'engagement comme un moyen de contribuer à l'insertion de certains jeunes. S'il est vrai que cette expérience peut aider un jeune à s'orienter et à découvrir ses forces et ses centres d'intérêt tout en le mettant en contact avec des modèles positifs, il ne faut pas non plus que la future Politique québécoise de la jeunesse présente l'engagement uniquement comme un moyen d'atteindre ces objectifs. **L'engagement est une fin en soi** au bénéfice de la société; par conséquent, avoir des occasions de l'expérimenter est souhaitable pour **tous les jeunes citoyens du Québec**, et pas seulement pour ceux qui ont des besoins particuliers d'encadrement relativement aux changements qu'ils vivent.

Par ailleurs, certains jeunes s'engagent dans les conseils d'élèves. Ces conseils offrent une expérience d'engagement concrète qui permet aux jeunes d'améliorer leur quotidien. Ceux qui s'y investissent développent leur ascendant et sont susceptibles de transférer leurs acquis vers d'autres types d'engagements, devenant chefs de file de leur communauté. Toutefois, il ne faut pas oublier que ces conseils touchent moins de 5 % des élèves québécois. Il est certain qu'on ne peut pas compter uniquement sur ce moyen si l'on souhaite étendre au plus grand nombre le développement de la culture philanthropique et le goût de l'engagement.

Les programmes internationaux offerts dans plusieurs écoles secondaires suggèrent parfois la nécessité de **s'engager comme condition d'obtention du diplôme**. Dans d'autres provinces et territoires, cette expérience n'est pas réservée à une cohorte particulière, mais bien **offerte à l'ensemble des élèves**¹⁴.

¹¹ F. JONES (2000), *Le bénévolat à la hausse chez les jeunes. Perspectives. Statistique Canada* [<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012001/article/11638-fra.htm#a6>] (Consulté le 8 septembre 2015).

¹² STATISTIQUE CANADA (2013), *Tableau 119-0009 — Taux de bénévolat et répartition des heures de bénévolat, selon le groupe d'âge, Canada, provinces, occasionnel (pourcentage sauf indication contraire), CANSIM* [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/pick-choisir?lang=fra&p2=33&id=1190009>] (Consulté le 9 septembre 2015).

¹³ *Estimation basée sur une école type de 500 élèves, répartis dans des classes d'environ 25 élèves. Avec un représentant élu par classe, cela nous donnerait 20 élèves impliqués au conseil, pour un pourcentage d'environ 4 %.*

¹⁴ *Six provinces ou territoires ont fixé par loi une telle condition. Par exemple, en Ontario, 40 heures de service communautaire sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires* [www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/graduate.html].

Le gouvernement, dans le cadre des travaux menant à la future Politique québécoise de la jeunesse, doit se poser la question suivante : si l'on reconnaît la valeur intrinsèque de l'engagement philanthropique autant pour la société que pour les jeunes, comment s'assurer de toucher un maximum de jeunes pendant leurs parcours ? Dans cet objectif, **si l'école n'est pas la seule solution, elle s'impose tout de même comme un lieu d'action incontournable.**

En 1999 déjà, à l'aube de la précédente politique jeunesse, le Conseil supérieur de l'éducation s'exprimait sur la nécessité de voir l'école jouer un rôle actif dans le développement de la citoyenneté des jeunes¹⁵. Des années plus tard, force est de constater que l'éducation à la citoyenneté dans les écoles a été vécue plutôt comme une acquisition de connaissances que comme une expérimentation concrète de l'engagement citoyen.

La future politique jeunesse nous apparaît être l'occasion de repositionner l'éducation citoyenne comme devant être expérimentée plutôt qu'enseignée, et ainsi redéfinir le rôle de l'école dans le domaine.

Recommandation

4. Faire vivre à tous les élèves québécois de 3e ou de 4e secondaire une expérience d'engagement encadrée pendant leur année scolaire normale. Cette expérience pourrait se réaliser par la mise en place d'un projet individuel ou collectif de nature philanthropique ou encore en effectuant du bénévolat dans un organisme de la communauté.

L'influence du bénévolat obligatoire

« Aujourd'hui, 13 % des jeunes [Canadiens] de 15 à 24 ans déclarent avoir fait du bénévolat par obligation et plus des deux tiers l'ont fait dans un cadre scolaire » (Crompton et Vézina, 2012). À ce sujet, la revue Education Canada a publié un article sur le choix de certaines provinces canadiennes et d'États américains d'obliger les élèves à s'engager bénévolement. L'auteur nous apprend que de telles mesures parviennent à mobiliser des élèves qui ne se seraient jamais engagés par eux-mêmes (Schwarz, 2011). De plus, Schwarz mentionne que la plupart des diplômés reconnaissent avoir une opinion plus favorable de l'engagement civique et ne gardent pas d'amertume par rapport à l'aspect « obligatoire ».

Institut Mallet (2014). *Renforcer la culture philanthropique chez les jeunes : portraits des initiatives et des programmes.*

Des projets collectifs mobilisateurs

Lorsqu'on parle d'engagement et d'école, on cite souvent le bénévolat accompli par les jeunes de manière individuelle dans les organismes du milieu. Soulignons que d'autres modèles sont possibles pour faire entrer la culture philanthropique dans les écoles. À titre d'exemple, dans une classe, les élèves pourraient former des équipes et choisir une cause liée à un organisme de la communauté. Après avoir rencontré l'organisme pour documenter les besoins, ils devraient « défendre » leur projet, puis la classe choisirait démocratiquement le projet sur lequel travailler.

Les organismes ainsi parrainés auraient l'occasion de bénéficier d'un apport de la classe, que ce soit pour une collecte de fonds ou par des actions bénévoles. Les jeunes participants seraient quant à eux sensibilisés aux besoins de leur communauté ainsi qu'aux différentes manières dont ils peuvent y répondre.

Valoriser toutes les formes d'engagement et leurs bénéfiques

Le document de consultation semble parfois présenter de manière indistincte les termes engagement, bénévolat et participation : en plus de clarifier et de définir les concepts, il importe de faire une place à **toutes les formes d'engagement** dans les orientations gouvernementales. L'engagement ne doit pas être présenté aux jeunes uniquement comme un don de temps (bénévolat), puisqu'il peut s'exprimer sous diverses formes ainsi que dans divers lieux : activités parascolaires, organismes jeunesse, organismes à but non lucratif, entreprises d'économie sociale, coopération internationale, conseils d'administration, fondations, etc.

¹⁵ « Le Conseil croit qu'il n'y a pas d'éducation à la citoyenneté qui puisse donner des résultats tangibles si les élèves ne sont pas invités à vivre concrètement dans leur environnement scolaire les valeurs, les droits, les responsabilités et la participation qu'on enseigne dans la salle de cours », Conseil supérieur de l'éducation (1999).

Enfin, il faut également **mettre en lumière les bénéfiques** de ces diverses formes pour les jeunes eux-mêmes et pour leur communauté, puisque cela constitue un facteur qui contribue à leur implication sociale¹⁶.

Recommandations

5. Informer les jeunes de la multiplicité des lieux et des formes d'engagement dans les différents secteurs (établissements scolaires, OBNL, coopératives, fondations, etc.).
6. Sensibiliser les jeunes aux bénéfiques de l'engagement.

Faciliter l'accès des jeunes aux lieux décisionnels

Les jeunes doivent, dans leur parcours d'engagement, avoir accès aux lieux décisionnels afin de favoriser l'émergence de chefs de file et de développer une relève. Or, certains obstacles peuvent se présenter sur la route des jeunes qui souhaitent offrir leur temps ou leur expertise au sein de ces lieux. Selon la dernière Enquête nationale sur le don et le bénévolat, les jeunes bénévoles n'accomplissent pas le même genre de tâches que les bénévoles plus âgés :

Les personnes plus âgées qui font du bénévolat sont plus susceptibles d'accomplir certains types d'activités. Par exemple, en 2013, 42 % des bénévoles âgés de 55 ans et plus ont siégé à un comité ou à un conseil, comparativement à 34 % des bénévoles âgés de 35 à 54 et à 26 % des bénévoles âgés de 15 à 34 ans¹⁷. »

Les organismes peuvent avoir tendance à penser que ce type d'implication n'est pas intéressant pour les jeunes ou que ces derniers n'ont pas les compétences requises. Cette impression est parfois partagée par les jeunes eux-mêmes qui peuvent être intimidés par des gens ayant plus d'expérience et penser qu'ils n'ont pas leur place dans ces lieux. D'autre part, les **groupes de jeunes** eux-mêmes qualifient l'intégration de jeunes dans les lieux décisionnels **d'enjeu prioritaire**¹⁸.

Recommandation

7. Soutenir les jeunes qui souhaitent acquérir une formation de base pour siéger au sein de conseils d'administration ou de diverses instances ayant le mandat de planifier et d'orienter les actions des organismes, notamment en offrant des formations en ligne gratuites.

4.2.2. Actions ciblant les organisations

Amener les organismes à faire une place de choix aux jeunes

Toute sensibilisation ou tout accompagnement des jeunes ne sera efficace que si les organismes sont **prêts à leur faire une place**, notamment dans leurs lieux décisionnels, et à contribuer à ce qu'ils vivent une expérience d'engagement positive¹⁹.

La diversité est souvent gage d'une meilleure efficacité et d'une meilleure gestion, puisqu'elle engendre des remises en question et de nouvelles manières de penser²⁰. Cette diversité devrait être valorisée, notamment en incitant les organismes à intégrer des jeunes bénévoles dans leurs structures de gouvernance.

¹⁶ M. MONDOR, C. BOILY, C. ET Y. COMEAU, Y. (2014), *L'implication sociale des jeunes au Québec. Une recension des écrits, Cahier TA1401 de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique.*

¹⁷ STATISTIQUE CANADA (2015), *Le bénévolat et les dons de bienfaisance au Canada* [<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150130/dq150130b-fra.htm>] (Consulté le 9 septembre 2015).

¹⁸ À titre d'exemple, pour Force Jeunesse, c'est un enjeu lié à l'équité intergénérationnelle et à une formation de la relève. Pour les forums jeunesse régionaux, rien ne devrait se décider pour les jeunes sans les jeunes.

¹⁹ F. JONES (2000), *Le bénévolat à la hausse chez les jeunes. Perspectives, Statistique Canada* [<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012001/article/11638-fra.htm#a6>] (Consulté le 8 septembre 2015).

²⁰ CONSEIL CANADIEN DE LA DIVERSITÉ ADMINISTRATIVE [<https://www.boarddiversity.ca/fr/>] (Consulté le 24 septembre 2015).

Recommandation :

8. Sensibiliser les organismes à l'importance de recruter et d'intégrer de jeunes bénévoles dans leurs instances, ainsi qu'à les outiller pour y contribuer efficacement.

Des actions ciblant les organismes

Des outils existent déjà pour sensibiliser les organismes, comme le guide Cap sur les jeunes bénévoles créé par le Réseau de l'action bénévole du Québec. Il serait utile de s'assurer que les outils en place sont connus et utilisés, tout en offrant de l'accompagnement aux organisations qui souhaitent relever le défi de recruter et d'intégrer des jeunes.

Des bénéfices à faire connaître et reconnaître

Parmi les conditions de succès que nous avons désignées, la perception précise de **bénéfice clair** pour le jeune a une influence sur son engagement. Certains de ces bénéfices sont plus **intangibles** : acquisitions de connaissances et de compétences, développement d'un réseau personnel de contacts, sentiment de plaisir, accroissement de l'autonomie, etc. D'autres peuvent être plus **concrets** : certains établissements scolaires ont mis en place des **procédures de reconnaissance de l'engagement par l'obtention de crédits**. Cette idée semble porteuse, d'autant plus qu'elle répond à un souhait des jeunes eux-mêmes, les associations étudiantes étant souvent à l'origine de cette demande. Il serait intéressant d'étendre ces mécanismes et de les faire connaître davantage lorsqu'ils existent déjà.

Recommandation

9. Encourager les établissements d'enseignement collégiaux et universitaires à mettre en place et à promouvoir un programme de reconnaissance par l'allocation de crédits découlant de l'engagement des jeunes dans leurs milieux.

De plus, la reconnaissance est généralement considérée comme un élément qui incite les jeunes à poursuivre leur engagement. Plusieurs concours, prix et galas coexistent en ce moment au Québec pour les jeunes. Ce type de reconnaissance contribue-t-il au développement de la culture philanthropique du jeune et de son entourage ? Ces prix, récompensant généralement des jeunes dont l'engagement est exceptionnel, contribuent-ils à créer des modèles accessibles ou renforcent-ils l'idée d'un engagement réservé à une élite ayant plus de ressources ?

Recommandations

10. Mettre en place des moyens efficaces de reconnaissance de l'engagement des jeunes, notamment par la création d'un prix visant à reconnaître de jeunes philanthropes.
11. Documenter de manière formelle les effets de ces mécanismes de reconnaissance.

Un prix pour les jeunes philanthropes

Les lauréats de ce concours seraient des jeunes ayant contribué à des réalisations marquantes et innovantes qui ont amélioré grandement les conditions de vie dans un domaine d'activité du vivre ensemble (p. ex., culture, éducation, services aux personnes, environnement, etc.) ou qui ont trouvé des réponses à des problèmes sociaux importants (p. ex., pauvreté et exclusion), à partir du don de temps (bénévoles), de biens ou d'argent. En raison des valeurs qui les ont inspirés, notamment celles de la solidarité et de l'engagement, les jeunes lauréats de ce concours constitueraient des exemples susceptibles d'inspirer non seulement la jeunesse, mais aussi l'ensemble des citoyens.

La remise de ce prix pourrait être l'aboutissement d'un processus d'accompagnement des jeunes s'échelonnant sur plusieurs mois. Un mécanisme permettrait aux jeunes de soumettre leur candidature ou d'être accompagnés pour la soumettre dans les meilleures conditions. En ce sens, un partenariat entre le Secrétariat à la jeunesse et des acteurs philanthropiques permettrait non seulement d'obtenir les fonds nécessaires à l'opération, mais aussi de fournir l'expertise pour y arriver (p. ex., accompagnement).

4.3. Évaluation de la Politique québécoise de la jeunesse

L'Institut Mallet accorde une grande importance au **développement de connaissances** et au **partage des savoirs** relatifs à la philanthropie. Pour avoir une meilleure influence sur le développement de la culture philanthropique et sur l'engagement des jeunes, il importe de **comprendre quels sont les moyens d'action les plus efficaces**. Nous sommes d'avis que, dans le cadre de la future Politique québécoise de la jeunesse, l'évaluation des mesures doit aller au-delà du calcul du nombre de jeunes touchés ou de l'argent investi. En plus de dresser un bilan des moyens mis en place, il est nécessaire de bien **documenter l'atteinte des objectifs poursuivis par ces moyens**. Ainsi, tous seront en mesure de comprendre quelles actions sont efficaces et lesquelles doivent être pérennisées.

Une politique jeunesse est un cadre intéressant pour mener des actions, voire des expérimentations dont les effets sur le développement d'une culture philanthropique peuvent être mesurés, documentés, puis partagés.

Recommandations

12. Évaluer les effets des mesures mises en place pour favoriser l'engagement des jeunes, en collaboration avec les acteurs concernés et le milieu de la recherche.
13. Rendre publique l'évaluation des effets pour favoriser le partage des savoirs sur l'engagement et la culture philanthropiques et pour s'inscrire dans un processus d'amélioration continue.

Évaluer les effets

Si un programme de soutien à l'engagement est mis en place, quel changement d'attitude a-t-il engendré chez les jeunes participants? Sont-ils plus susceptibles en fin de programme de faire un don ou de s'engager bénévolement? Prévoir des évaluations qui tiennent compte des attitudes avant et après l'intervention, ne serait-ce que dans un échantillon choisi de jeunes, peut constituer une source d'information précieuse et offrir matière à analyse pour plusieurs intervenants.

RÉFÉRENCES

CASTEL, R. (2009). *Le temps des incertitudes. Travail, protection, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 462 p.

DUBET, F. (2009). *Pour une conception dialogique de l'individu*, EspacesTemps.net, Travaux, 21.06.2005 [En ligne] [<http://www.espacestems.net/articles/conception-dialogique-individu/>].

DUBET, F. (2009a). *Le travail des sociétés*, Paris, Seuil, 357 p.

CONSEIL CANADIEN DE LA DIVERSITE ADMINISTRATIVE [<https://www.boarddiversity.ca/fr/>] (Consulté le 24 septembre 2015).

CONSEIL QUEBECOIS DE LA COOPERATION ET DE LA MUTUALITE. *Coopérative jeunesse de services*, [<http://www.coopquebec.coop/fr/cooperatives-jeunesse.aspx>] (Consulté le 24 septembre 2015).

CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION (1998). *Éduquer à la citoyenneté: Rapport 1997-1998 sur l'état et les besoins en éducation*, Synthèse [<http://www.cse.gouv.qc.ca/fr/panorama1999-02-3-sy/index.html>].

ECO ENTREPRISES QUEBEC (EEQ) et RECYC-QUÉBEC. *État de la récupération au Québec* [www.recreer.ca] (Consulté le 14 septembre 2015).

FORCE JEUNESSE (2015). *Renouvellement de la politique québécoise de la jeunesse* [<http://forcejeunesse.qc.ca/renouvellement-de-la-politique-quebecoise-sur-la>] (Consulté le 29 septembre 2015).

GAUTHIER, M. (2000). « L'âge des jeunes : un fait social instable », *Lien social et Politiques*, n° 43, 2000, p. 23-32.

GAUTHIER, M. et F. de SINGLY (dir.) (2000). « Voir les jeunes autrement », *Lien social et Politiques*, n° 43, p. 23-32.

INSTITUT MALLET (2014). *Renforcer la culture philanthropique chez les jeunes : portraits des initiatives et des programmes*.

JONES, F. (2000). *Le bénévolat à la hausse chez les jeunes, Perspectives*, Statistique Canada [<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012001/article/11638-fra.htm#a6>] (Consulté le 8 septembre 2015).

MINISTERE DE L'EDUCATION DE L'ONTARIO (2015). *Que me faut-il pour obtenir mon diplôme ?* [<http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/graduate.html>] (Consulté le 15 septembre 2015).

MONDOR, M., C. BOILY et Y. COMEAU (2014). *L'implication sociale des jeunes au Québec. Une recension des écrits*, Cahier TA1401 de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique.

PUTMAN, R. D. (2000). *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon and Shuster.

PUTMAN, R. D. (dir.) (2002). *Democracies in Flux: The Evolution of Social Capital in Contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press.

RESEAU DE L'ACTION BENEVOLE DU QUEBEC (2011). *Cap sur les jeunes bénévoles* [http://www.rabq.ca/admin/incoming/20121011143747_Cap_jeunes_benevoles.pdf] (Consulté le 16 septembre 2015).

STATISTIQUE CANADA (2015). *Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation* [<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150130/dq150130b-fra.htm>] (Consulté le 8 septembre 2015).

STATISTIQUE CANADA (2015). *Le bénévolat et les dons de bienfaisance au Canada*
[<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150130/dq150130b-fra.htm>] (Consulté le 9 septembre 2015).

STATISTIQUE CANADA (2013). Tableau 119-0009 — Taux de bénévolat et répartition des heures de bénévolat, selon le groupe d'âge, Canada, provinces, occasionnel (pourcentage sauf indication contraire), CANSIM
[<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/pick-choisir?lang=fra&p2=33&id=1190009>] (Consulté le 9 septembre 2015).

SECRETARIAT A LA JEUNESSE (2001). *Politique québécoise de la jeunesse : La jeunesse au cœur du Québec*
[<http://www.saj.gouv.qc.ca/documentation/publications/documents/pol-qc-jeunesse/2001/politique-jeune.pdf>]
(Consulté le 24 septembre 2015).

TABLE DE CONCERTATION DES FORUMS JEUNESSE REGIONAUX DU QUEBEC (2014). *Pour une jeunesse au cœur de l'action gouvernementale* [<http://forumsjeunesse.qc.ca/wp-content/uploads/2015/04/piliers-intervention-jeunesse.pdf>]
(Consulté le 29 septembre 2015).

VEZINA et CROMPTON (2012). *Le bénévolat au Canada*, Statistique Canada
[<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012001/article/11638-fra.pdf>] (Consulté le 8 septembre 2015).